

Séance du 20 juin 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BOUJU, Maire**.

Nombre de Membres :

Afférent au Conseil Municipal : 14

En Exercice : 14

Présents : 13

Date de Convocation : 15 juin 2017

Date d’Affichage : 28 juin 2017

Présents : MM. Gilles BOUJU - Sandrine AUBRIT-REAUD – Guénaël DEBORDES - Alain BEAUBEAU– Jérôme PEITI - Sébastien GOIGNARD - David TALON - Marie PEROTTEAU – Aurélie BOUTEILLER - Natacha COUTURIER – Catherine PEROTTEAU - Jean-Luc JONQUET –Magalie DUTEAU

Absents : David BERTAUD –

Madame Sandrine AUBRIT-REAUD est nommée secrétaire de séance

DCM 2017-16 – Étude de devis

Après présentation de différents devis, le conseil décide de retenir les propositions suivantes :

- Taille haie : devis de l'entreprise CHAUVET Agri Service FAYE/ARDIN 464.00 € TTC
- Exhumations dans le cimetière : Pompes funèbres MARTIN 73.00 €/corps

Des précisions sont demandées concernant l'acquisition d'une tondeuse et d'une nouvelle colonne au columbarium.

DCM 2017-17 – Location salle de conseil

Après avoir demandé à messieurs DEBORDES et GOIGNARD, intéressés par le zonage, de quitter provisoirement la salle, Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de location de la salle de conseil par l'entreprise WPD pour l'exposition à la population du futur projet éolien et explique qu'il convient de fixer un tarif de location.

Après discussion, le conseil décide de fixer cette location de salle d'une dizaine de jours au tarif forfaitaire de 300 €.

DCM 2017-18 – Dispositif argent de poche – approbation d'une convention de partenariat

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Commune de SAINT-LAURS a décidé de soutenir le dispositif « Argent de poche » en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine.

Ce dispositif permet à des jeunes mineurs âgés de 16 à 18 ans et habitant la Commune de SAINT-LAURS de travailler en demi-journée de 3 h, dont 30 minutes de pause dans un cadre de 33 demi-journées maximum par an, au sein des services communaux de la Commune. Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés.

Chaque demi-journée est rémunérée 15 euros, sans charges pour le Commune.

Les périodes d'emploi auront lieu pendant chaque période de vacances et seront déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil des services.

Dans le cadre du lancement de cette opération, le volume horaire maximum d'heures à répartir entre les jeunes volontaires sera de 30 heures sur la durée de la présente convention.

Ces emplois permettent aux jeunes de disposer d'argent de poche, d'être confrontés à des règles simples et des objectifs accessibles, de développer la culture de la contrepartie, de favoriser une appropriation positive de l'espace public, d'appréhender les notions d'intérêt public et d'utilité collective, de valoriser l'action des jeunes, de donner une image positive des institutions, d'avoir un dialogue avec les jeunes, de provoquer des rencontres avec les agents municipaux et de les sensibiliser au monde du travail.

Une charte d'engagement est signée avec les jeunes permettant une gratification tarifaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

D'approuver la convention de partenariat jointe, à conclure avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine.

De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017, chapitre 012

D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Questions diverses

- Modification de la composition des commissions communales et des délégations suite à la démission de Véronique GRELLIER
 - Finances : Natacha COUTURIER
 - SIVOM : Catherine PEROTTEAU
- Demande d'autorisation de goudronnage : la demande de goudronnage d'une partie de voie communale au passage Petit Chat par un particulier est acceptée sous réserve de prise en charge par le demandeur.
- La demande de subvention pour l'acquisition de tablettes numériques dans le cadre d'une classe mobile est acceptée, une convention de partenariat sera signée avec le rectorat de Poitiers
- Discussion sur l'éventualité de la modification des rythmes scolaires. Pas de changement pour la rentrée 2017/2018
- Discussion sur les travaux d'aménagement de la RD129
- Informations sur la prise en charge de frais d'instruction des autorisations du droit du sol par les communes et la communauté de communes. Le conseil opterait pour un paiement à l'acte.
- Organisation du 14 juillet

N'ayant plus rien à délibérer, la séance est levée à 23 heures 30.

Gilles BOUJU

Sandrine AUBRIT-REAUD

Guénaël DEBORDES

Alain BEAUBEAU

Jérôme PEITI

Sébastien GOIGNARD

Marie PEROTTEAU

Aurélié FONTENEAU

Natacha GUERINEAU

David TALON

Jean-Luc JONQUET

David BERTAUD

Magalie DUTEAU